

Le SAGE à la croisée des chemins

Depuis 3 ans, la Lettre de la Sélune vous informe, en juin et décembre, de l'évolution de nos travaux. Les enjeux identifiés par le SAGE nous concernent tous : consommateurs d'eau du robinet, industriels, agriculteurs, conchyliculteurs, pêcheurs, kayakistes, élus...

1 - Un outil réglementaire issu de la loi sur l'Eau

Le SAGE est un document de planification sur 10 ans qui va coordonner et organiser les actions et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la situation de notre ressource en eau.

2 - Un document écrit par les acteurs locaux

Il aura fallu cinq ans de réunions, de rencontres et d'échanges entre les membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau) et des différentes commissions de travail pour mettre le doigt sur les sources de dégradation et les solutions pour y remédier. Non seulement la qualité des eaux est dégradée mais il faut aussi lutter contre les inondations et les sécheresses et protéger un patrimoine naturel fragile.

Avant de rédiger le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les membres de la CLE doivent choisir le projet le plus porteur d'avenir sur le bassin versant de la Sélune. Il restera à mettre ensuite, en face des objectifs, les actions et les moyens qui permettront de les atteindre.

Le 9 juin dernier à St-Hilaire-du-Harcouët, nous avons pu présenter à vos représentants (la CLE) et à la Presse, les quatre options pour l'avenir du bassin qui résultent de nos travaux.

Le 7 juillet prochain, les membres de la CLE voteront pour l'option qu'ils jugent la meilleure pour le bassin versant.

Avant de vous présenter les options, quelques explications sur la démarche adoptée méritent d'être données.

3 - Une réflexion sur l'avenir du bassin de la Sélune

Des 3 scénarios d'avenir pour les barrages...

L'année dernière nous vous informions d'une étude menée par Sépia-Conseils sur la pertinence socio-économique du maintien des barrages de la Roche qui Boit et de Vezins, ou de l'effacement de la Roche qui Boit ou encore, de l'effacement des deux ouvrages. La fin de la concession d'EDF en 2007 et la demande de renouvellement qui en résulte sont l'occasion pour la CLE d'envisager plusieurs scénarios d'avenir pour la vallée de la Sélune. Néanmoins, dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune, la question des barrages est importante mais elle n'est pas tout. Limiter les apports de nitrates, de phosphates et de phytosanitaires provenant des pratiques agricoles, des collectivités et des particuliers est en revanche essentiel. Freiner l'érosion des sols cultivés et le ruissellement sont aussi une priorité du SAGE. Les enjeux du SAGE sont l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion quantitative de la ressource et la protection des milieux naturels de l'ensemble du bassin versant de la Sélune en assurant la satisfaction de tous les usages.

... aux 6 scénarios pour l'ensemble du bassin versant de la Sélune...

Fin 2003, la CLE a travaillé sur l'élaboration de scénarios qui complaient différents objectifs en fonction des ambitions de la CLE. Six scénarios ont ainsi été créés. Ils se distinguaient par l'importance des efforts à faire par les usagers et par la présence ou l'absence des barrages. Pour avoir une idée des coûts, de la répartition des efforts à consentir entre usagers et du financement des scénarios, une évaluation socio-économique a été faite en début d'année par le bureau d'étude ASCA.

Avec ou sans les barrages, la mise en œuvre des scénarios nécessitera entre 170 et 290 millions d'euros sur 10 ans. Le monde agricole sera fortement sollicité. Les pratiques devront évoluer. Les dépenses à engager bénéficieront pour la plupart de financements publics même pour l'agriculture qui est fortement financée par l'Etat et l'Europe.

... à la Directive Cadre européenne sur l'Eau

Entre-temps, la Directive Cadre européenne sur l'Eau d'octobre 2000 a été transposée en droit français par la loi du 24 avril dernier. Les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau ont indiqué comment cette directive allait devoir être prise en compte dans l'élaboration du SAGE Sélune.

Concernant l'avenir des barrages, nous n'avons plus réellement le choix. La DCE et la loi du 24 avril, nous imposent d'atteindre le "bon état des eaux" d'ici 2015. Or, les barrages ont un impact tel, que ce bon état ne peut être atteint en leur présence. Il sera possible de déroger à cet objectif jusqu'en 2021, voire 2027 mais seulement si nous justifions que nous ne pouvons pas respecter l'échéance de 2015. Une concession longue, par exemple sur 50 ans, ne pourra être accordée que si nous justifions économiquement que les dépenses à engager pour atteindre le bon état sont disproportionnées par rapport au résultat escompté.

Résultat : 4 OPTIONS sur votre avenir

C'est pour ces raisons que le 9 juin, quatre options, et non plus six scénarios, ont été présentées à la CLE.

L'objectif sera le même pour chaque option : le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières.

Les membres de la CLE doivent fixer les échéances.

Doit-on commencer par effacer les barrages après 2007 et ensuite lancer les actions pour améliorer la qualité de l'eau sur la Sélune et ses affluents ? Ou doit-on commencer à travailler pour améliorer la qualité de l'eau et supprimer les barrages en 2024 ?



Option A
On supprime les barrages en 2007 et on améliore fortement la qualité de l'eau pour atteindre le bon état en 2015.

Atouts
Scénario le plus ambitieux, permettant la restauration des populations de saumons et le développement d'un tourisme associé.
Amélioration de la qualité bactériologique pour restaurer le gisement coquillier en baie.

Contraintes
Limitation des extensions d'élevage et remise en cause du modèle de développement agricole.

Incertitude sur les coûts de l'effacement.

Option B
On supprime les barrages en 2007 et on étale les actions de restauration de la qualité de l'eau jusqu'en 2021, où le bon état sera atteint.

Atouts
Laisse le temps à l'agriculture de s'adapter.

Contraintes
Incertitude sur les coûts de l'effacement.

La Commission Locale de l'Eau ou CLE

La liste des membres de la CLE a été fixée par un arrêté inter-préfectoral le 21 décembre 1998. Elle est modifiée après les élections.

La CLE du SAGE Sélune comprend 60 membres titulaires qui ont chacun un suppléant. Ces 120 membres ont été nommés officiellement. La CLE est constituée pour moitié de représentants des collectivités territoriales (30 personnes), d'un quart de représentants des usagers et des associations (15 pers.) et d'un quart de représentants de l'Etat et des établissements publics (15 pers.).

La liste de la CLE est disponible à l'association BS2A 02.33.89.32.14

Option C

On améliore la qualité de l'eau et on supprime les barrages en 2024 pour atteindre le bon état en 2027.

Atouts
Permet de préparer la reconversion de la vallée.

Contraintes
La population de saumons reste menacée par l'impact des barrages. Les autres usagers devront faire de gros efforts pour améliorer la qualité de l'eau qui sera de toute façon dégradée dans les retenues.

Option D

On améliore la qualité de l'eau et on supprime les barrages dans 50 ans par exemple, c'est à dire en 2057, pour atteindre le bon état en 2060.

Atouts
Ne remet rien en cause.

Contraintes
La population de saumons reste menacée par l'impact des barrages. Les autres usagers devront faire de gros efforts pour améliorer la qualité de l'eau qui sera dégradée dans les retenues.

Infos sur le SAGE

<p>Michel THOURY, Président du SAGE Sélune</p> <p>Aurélien JOUÉ, Animatrice du SAGE</p> <p>Christèle COUSIN, Chargée de communication</p>	<p>SAGE Sélune 21 rue de la Libération 50240 Saint-James</p> <p>Tél : 02.33.89.32.14 Fax : 02.33.89.32.15 sage-selune@wanadoo.fr</p>
--	---

La feuille de route du SAGE: 4 itinéraires au choix



- 2007 : 1ère fin possible de la concession = suppression des barrages
- 2024 : 2ème fin possible de la concession
- 2057 : 3ème fin possible de la concession

Le 7 juillet prochain, les membres de la CLE voteront pour choisir entre les options A, B, C ou D, celle qui constituera l'axe de travail du SAGE de la Sélune pour les 10 prochaines années.
D'après M. THOURY, Président du SAGE :
"L'intérêt général ne peut pas être la somme des intérêts particuliers."

Il faudra aux membres de la CLE beaucoup de courage politique pour faire le choix le plus raisonnable.
Nous devons agir dès aujourd'hui afin de préserver la ressource destinée aux usages de nos arrière-petits enfants."